

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 22 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice: 15

Présents : 14 Votants : 15 Procurations : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 19h, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (14)

M. BARITHEL Eric; M. DAVIET Rémi; M. PAILLE Jean-François; Mme GUY Nicole; M. ROLLIN Marc; Mme ROFFINO Cécile; M. DE MARCHI Jean-Louis; M. DUCHEZ Patrick; Mme MICHELET Aude; Mme

MELIARD Marie-Laure; M. ZANINI Frédéric.

M. Bruno BARTHALAIS; M. LUGAZ Patrick; Mme DUCLOS Catherine.

<u>Étaient absents les conseillers municipaux suivants</u> : (1)

Mme FOCHT Catherine a donné pouvoir à Mme GUY Nicole.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17/01/2024 Date d'affichage de la convocation : le 17/01/2024

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme ROFFINO Cécile est désignée pour remplir cette fonction.



Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 18 Décembre 2023 ;

Monsieur le Maire présente la décision suivante :

N°DEC202401 : Avenant au marché MAPA pour l'opération de travaux de rénovation énergétique et extension de l'école de DUINGT ;

<u>Délibération n°D20240101</u>: Convention charte de gouvernance de l'infrastructure du tour du Lac:

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide et :

> APPROUVE et AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de charte de gouvernance de l'infrastructure du Tour du Lac;

<u>Délibération n°D20240102</u>: <u>Délibération autorisant la demande de remboursement de la FCTVA concernant le Pôle médical</u>;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide et :

- AUTORISE, Monsieur Le Maire d'effectuer la demande de remboursement de la FCTVA concernant les dépenses relatives à l'acquisition et l'aménagement de la maison de santé.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>Délibération n°D20240103</u>: Renouvellement de la convention d'objectif 2024 entre la commune de DUINGT et l'association Les Marmottons ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide et :



- APPROUVE la convention d'objectifs entre la commune de Duingt et l'association les Marmottons pour un montant de 43 000 € pour l'année 2024 ;
- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention s'y rapportant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<u>Délibération n°D20240104</u>: Délibération autorisant la création d'un poste non permanent saisonnier à temps complet aux services techniques ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide la création d'un poste de saisonnier adjoint technique affecté aux Services techniques du 6 mai 2024 au 27 septembre 2024.

<u>Délibération n°D20240105</u>: Délibération autorisant la création d'un poste non permanent saisonnier à temps complet au poste d'ASVP;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide la création d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique du 10 juin 2024 au 15 septembre 2024.

<u>Délibération n°D20240106</u>: <u>Délibération autorisant la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial 1ère ou 2ème classe</u>;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- la création à compter du 1^{er} Avril 2024 d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet;
- ➤ D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un à 6 ans.
- La rémunération sera déterminée au grade d'adjoint administratif territorial 1ère ou 2éme classe à partir de l'indice majoré 369 ou selon la grille indiciaire ;
- L'agent pourra bénéficier du RIFSEEP mise en place par la commune par délibération N° D20160707 du 17 novembre 2016;
- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- L'agent devra justifier d'un baccalauréat gestion administrative et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



<u>Délibération n °D20240107 :</u> Délibération pour provision de créances douteuses ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 100 % soit 100.00 € des restes à recouvrer supérieur à deux ans au 31/12/2023 à 100,00 €, selon le tableau en annexe.
- ➤ **De réviser** annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constaté au 31/12/N-1, en appliquant le taux de 100%.
- ➤ **D'imputer** la dépense au compte 681 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions charges de fonctionnement ».

<u>Délibération n°D20240108</u>: Délibération autorisant la création de deux postes non permanent saisonnier à temps complet au poste de MNS;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

> Décide la création de deux postes de surveillants de baignade à la plage municipale de Duingt du 5 juillet 2024 au 18 août 2024

Questions Diverses et tour de table :

- PLUI : Corrections effectuées selon les retours des séminaires ;
- Travaux de renforcement de la toiture des sanitaires du camping ;
- Changement de directrice aux Marmottons dans une semaine ;
- Une réunion de sécurité a eu lieu suite aux 2 accidents mortels, il faut :
 - ✓ Elargir le passage piéton avec des bandes réfléchissantes plus voyantes ;
 - ✓ Elaguer la haie dans l'angle pour améliorer la visibilité;
 - ✓ Ajouter un lampadaire ;
 - ✓ Installer des barrières pour obliger les passagers descendant du bus à emprunter le passage piéton;
 - ✓ Installer des feux clignotants bleus.

La séance est levée à 21h30

Le Maire, Marc ROLLIN

Le registre des délibérations est consultable en Mairie.